



ACTION SOCIALE DE L'ANOCR ET COMMISSION SOCIALE ANOCR

BUT

Conduire des actions d'assistance et d'information visant à aider matériellement et moralement, les adhérents de l'ANOCR avec une attention plus particulière pour les plus fragiles et les plus démunis, soit directement, soit par l'intermédiaire ou en liaison avec des organismes à vocation sociale.

CADRE D'ACTION

21- Aide financière individuelle :

- Décision au niveau du groupement en fonction de sa situation financière.
- Décision au niveau du siège de l'ANOCR.

22 - Actions directes d'entraide et de solidarité au profit des adhérents

Adhérents handicapés par l'âge et la maladie, conjoints survivants et orphelins : conseils juridiques ou sociaux, démarches administratives, visites à domicile, aide aux placements en établissement spécialisé.....

23 - Actions d'information

- Mémento social ANOCR sur site Internet et Extranet



LA COMMISSION SOCIALE

MEMBRES ET SOUS COMMISSIONS

Col (r) André BOIS

Col (h) Michel BRUNET : *Président de la commission*

MME Jocelyne CHANDOUINEAU-GIRARDET

LCL (r) Jean Paul PANOT

CBA (r) Gérard TEYSSIER

AIDE AUX VEUVES : Mme CHANDOUINEAU-GIRARDET
CNMSS : CBA (r) TEYSSIER
COMMISSION SECOURS : COL (h) BRUNET- Mme GIRARDET- CBA ® TEYSSIER
LACHENAUD-UNEO : COL (r) BOIS
MEMENTO SOCIAL : Membres de la commission. (*Rapporteur Col (h) BRUNET*)
RETRAITES : LCL (r) PANOT- COL BOIS



MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SOCIALE

Les membres de la commission exercent individuellement ou collégalement dans leurs domaines d'expertise.

Ils s'attachent à :

- entretenir leurs connaissances des textes et des moyens d'intervention adaptés aux différents types d'action : aides financières, actions d'entraide... Possibilités offertes : limites, délais, conditions ;
- représenter l'ANOCR au sein d'organismes : CNMSS, Lachenaud, UNEO, CFR... ;
- rendre compte au conseil d'administration des informations recueillies ;
- fournir des éléments de décision ou d'intervention pour les aides sociales ;
- aider en tant que de besoin les groupements et/ou les adhérents.



Sous commission Aide aux Veuves et aux Veufs Mme Girardet

Objectif

: Venir en aide aux veuves de nos camarades décédés.

Les pensions de réversion étant égale à 50% de la retraite de l'époux , les veuves se trouvent souvent en difficulté financière à la mort de celui- ci,

Les aides apportées sont donc souvent financières pour des dépenses importantes imprévues.

Au moment du décès, une aide morale est nécessaire ainsi qu'une aide administrative pour la constitution du dossier de demande de pension de réversion et autres démarches.

Cette aide doit durer dans le temps afin que les veuves ne se sentent pas abandonnées.

La problématique est différente financièrement pour les veufs .

Actions en cours

Etude des dossiers de demande de secours par la Commission secours

Actions futures

- Entreprendre une action auprès d'organismes compétents pour que les veuves ou veufs de militaires tués en OPEX ou morts en service puissent conserver la pension de réversion d'invalidité en cas de remariage ou de concubinage notoire



Sous commission CNMSS Représentant ANOCR : CBA (r) T EYSSIER

. La CPS « commission des prestations supplémentaires » se réunit hebdomadairement à Toulon, au siège de la CNMSS, pour étudier les demandes d'aides et de secours et décider des suites à donner (accord et montants).

Les demandes de prestations supplémentaires s'effectuent à l'aide du dispositif « **DOSSIER UNIQUE** ». Ce dispositif permet de réduire les délais de traitement des dossiers via le partage des informations entre les différents partenaires sociaux de la défense à savoir

La CNMSS,, les mutuelles militaires d'accompagnement social (MNM, MAA, CNG) dont l'interface est UNEO sont des partenaires contributeurs , l'ASD;

Le « dossier unique », permet **d'obtenir en une seule demande un plan de financement de la part de la CNMSS, de la mutuelle d'appartenance et de l'ASD**



Sous commission CNMSS
Exemple de dossier unique



Caisse Nationale MILITAIRE de Sécurité Sociale

DEMANDE de SECOURS MEDICO-SOCIAL

Articles L. 713-20, R 713-7 et R 713-8
du code de la sécurité sociale

Type de secours : _____



n°13343°04

IDENTIFICATION DE L'ASSURE

N I R (numéro de sécurité sociale)

 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

NOM (en majuscules) _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél : _____

Adresse électronique : _____

MUTUELLE _____

N° ADHERENT _____

Si mutuelle UNEO, préciser votre mutuelle sociale :

MNM

CNG

MAA



LES AIDANTS COL (r) BOIS

1/ Mandats :

- A.J : Lachenaud :
- CFR : Membre de la commission santé
Membre de la commission dépendance
- UNEO : Représentant ANOCR : *Col Brunet a/c 1/9/2015*

2/ Actions en cours :

Travaux centre de Fréjus
Etablissement CNMSS

3/ Intervention :

Le président de groupement face aux maladies de la dégénérescence.

Rôle des aidants



LA COMMISSION SECOURS

COL (H) BRUNET- Mme GIRARDET- CBA (r) TEYSSIER

Fonctionnement

- 1/ Envoi des demandes d'aides sociales, par le secrétariat ANOCR aux trois membres de la sous commission pour étude, avis et proposition.
- 2/ Une synthèse des avis motivés est retournée dans les meilleurs délais pour décision du Président.
- 3/ Le cas échéant ,après confrontation des expertises des membres de la commission , des conseils sur la conduite à tenir ou d'autres possibilités d'intervention sont adressés au groupement ou à l'intéressé



LA COMMISSION SECOURS

Constitution d'un dossier

Le formulaire d'aide mis en place en 2014 a pour finalité de :

- garantir une équité de traitement au niveau des groupements;
- de permettre une appréhension de situation pour la détermination du montant du secours à accorder;
- d'orienter le groupement et le bénéficiaire sur d'autres aides ;
- d'intervenir auprès d'autres organismes ou de conseiller pour d'autres aides .

Les secours sont attribués pour rétablir, en tout ou partie , des situations ponctuellement critiques et à titre non récurrent . Ce qui n'exclut pas, le cas échéant, le renouvellement dans certains cas particuliers et justifiés.

.



LA COMMISSION SECOURS

Analyse d'un dossier

Exemples:

Demande d'aménagement de domicile pour
raisons de santé



LA COMMISSION SECOURS

Analyse d'un dossier

Exemples:

Frais
de
santé



Le MEMENTO SOCIAL 2015

Cycle 2015/2016

1/ Mise à jour de données :

2/ Nouveau dossier en cours :

- Maisons de retraites et EPHAD

Cycle 2015/2016

Vos attentes ou questions

Vos informations ou dossiers



Sous commission Retraite LCL (r) PANOT

TRAITEE DANS LA PROCHAINE RESTITUTION



COMMISSION SOCIALE ANOCR

MERCI DE VOTRE A

Nous sommes à vot

Allez-y on tiendra compte de toutes vos demandes et suggestions...si si, on est organisé pour

